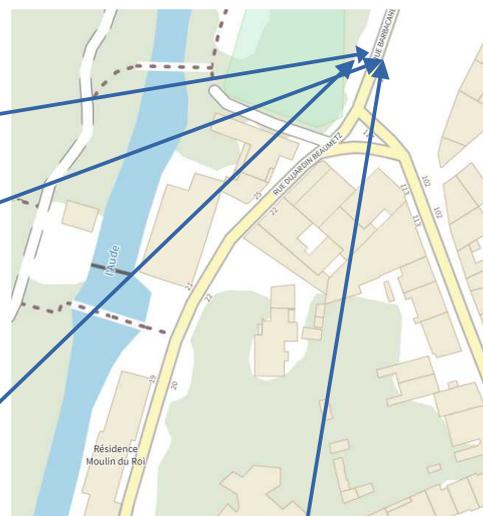


Piece jointe n° 5: déviation piétonne mise en place

5-1) situation initiale : mur d'un seul tenant au niveau embranchement rue Dujardin Beaumetz et Barbacane, derrière lequel se situe un espace vert (jardin Pierre et Maria Sire)

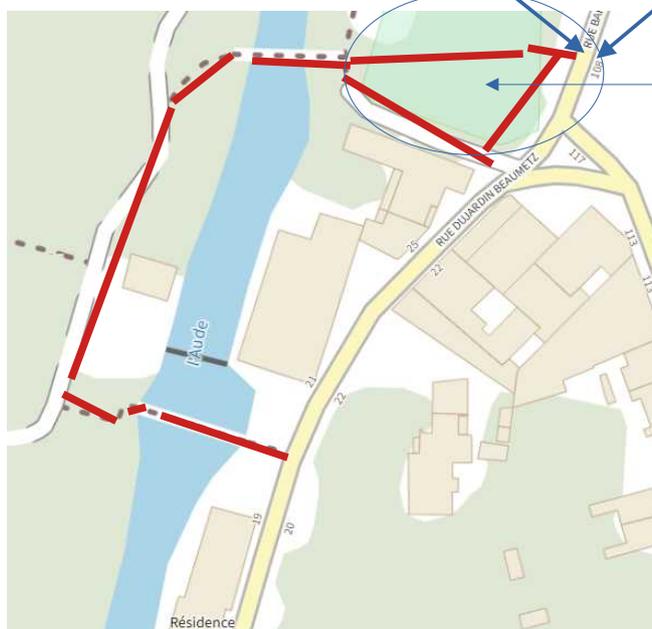


5-2) situation modifiée : une entrée piétonne a été créée dans le mur desservant le jardin public Pierre et Maria Sire, et une bande podotactile/bande d'éveil à la vigilance a été posée (sans quelle soit opérante, puisque débouchant sur un parking entièrement occupé par les véhicules comme c'était déjà le cas dans la situation initiale).



5-3) Cheminement proposé (cf ci-dessous en rouge) par la déviation piétonne mise en place

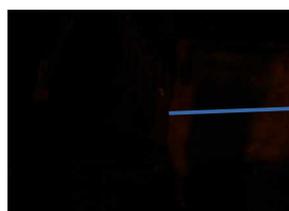
Il comporte le passage de 2 passerelles sur le bras latéral du fleuve Aude



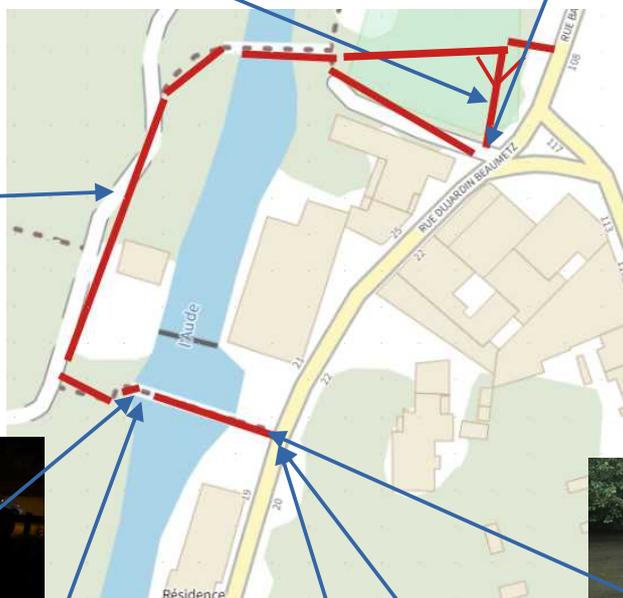
Jardin public Pierre et Maria Sire

5-4) Analyse du cheminement proposé à la date du 26/09/2024

Il rallonge d'environ 3 fois, le cheminement naturel. C'est un itinéraire non éclairé la nuit. C'est un itinéraire non praticable par des personnes à mobilité réduite, et donc non conforme aux règles d'accessibilité comme le montre les photos ci dessous qui ne nécessitent aucun commentaire.



De nuit, vendredi 26/09, 6 heures



de nuit



de jour

